

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020.00079

RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION - 2020

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 14 janvier 2020

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 94

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BARGAIN,
M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER,
M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE,
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON,
M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR,
Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI,
M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO
CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA

RECU EN PREFECTURE

Le 04 février 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-2020127-0202000790

DATE D'APPHICACON: 04 Février 2020

Pouvoirs :

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Catherine ZADRA,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Eric BARGAIN,
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Henri BOUTHEON

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Anne DE BEAUMONT,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,
M. Luc FRANCOIS, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, Mme Christiane RIVIERE,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

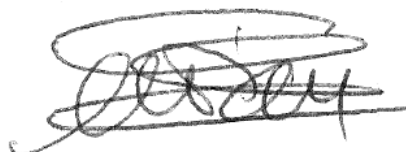
M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 27 JANVIER 2020
RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION - 2020

L'avancement du schéma de mutualisation 2020 a fait l'objet d'un rapport détaillé ci-joint.

Le Conseil Métropolitain prend acte du rapport d'avancement du schéma de mutualisation.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

RAPPORT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION 2020

I. LE CONTEXTE

Le schéma de mutualisation constitue un cadre général fixant à la fois des axes de travail et les principes de réflexions entre les communes et les Métropoles.

L'objectif est une meilleure efficacité du service rendu à l'utilisateur et la possibilité d'associer rationalisation de la dépense publique et renforcement de l'offre de services sur le territoire.

Le présent rapport a pour objet de présenter aux membres de l'assemblée délibérante de la Métropole, un point d'étape de la mise en œuvre du schéma de mutualisation depuis le 10 décembre 2015.

II. LES GRANDES ORIENTATIONS DE NOTRE SCHEMA DE MUTUALISATION

L'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma de mutualisation des services traduisent pour Saint-Etienne Métropole et ses communes membres la volonté de pouvoir répondre aux enjeux majeurs de notre territoire.

Les orientations issues du schéma de mutualisation sont :

- la mutualisation de services et missions fonctionnels entre Saint-Etienne Métropole et ses communes membres et notamment dans un premier temps avec la Ville-Centre,
- la constitution de plateformes de services pour répondre aux besoins exprimés par les communes,
- le développement de coopérations entre communes, notamment en lien avec la construction des territoires de proximité et l'intégration des nouvelles compétences.

Ce schéma de mutualisation des services repose sur l'affirmation de principes clés pour sa mise en œuvre :

- l'expérimentation,
- la progressivité,
- l'évaluation régulière.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées depuis 2015.

III. LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DE SERVICES COMMUNS

- La mise en place d'une Direction Générale Commune depuis 2015 :

Cette fonction de commandement est apparue, comme un moyen de mettre en œuvre des politiques publiques sur le territoire de la façon la plus efficace en termes de qualité de services rendus aux usagers et au meilleur coût. Ce levier permet de simplifier et de coordonner l'action des collectivités, de fédérer les moyens avec plus d'efficacité dans le respect de l'autonomie politique de l'une et l'autre de ces institutions.

- La création d'une direction Grands Travaux d'Infrastructures mutualisée :

Les transferts de compétences des communes vers la Communauté Urbaine en 2016 ont conduit à la création de ce service commun qui regroupe : le bureau d'études et les équipes de conducteurs d'opérations et intervient sur les missions non transférées (aménagement dans les parcs et jardins, travaux dans les cours d'écoles, les cimetières, les terrains de sport, aménagements d'espaces publics non transférés, démolitions...), ainsi que pour le compte de Saint-Etienne Métropole, dans le domaine de la voirie, de l'eau, de l'assainissement et des infrastructures.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, la direction des Grands Travaux d'Infrastructures intervient pour le compte de la ville de Saint-Chamond qui bénéficie des prestations du service commun sur des compétences communales et/ou des opérations multi-thématiques.

- La mutualisation de certaines fonctions ressources :

Ce rapprochement vise à rationaliser les ressources dans un environnement économique de plus en plus contraint et à fédérer les moyens pour développer une gamme de services plus étendus et plus intégrés au bénéfice du territoire, de ses communes et de ses citoyens.

Dans cette optique et afin de mieux répondre aux enjeux du territoire et aux besoins induits par les évolutions de compétences, la constitution de services communs a paru nécessaire dans les domaines suivants :

- En février 2017, la direction des systèmes d'information et du numérique est mutualisée, au cœur de l'innovation, les données et les informations issues du territoire sont des facteurs clés de succès. Faciliter l'accès, le partage, le traitement de cette information est la clé de voûte sur laquelle appuyer le développement des filières économiques, la création de nouveaux services pour faciliter la vie du citoyen et de l'utilisateur, ancrer notre territoire dans une démarche d'innovation indispensable à son développement,
- En février 2017, la direction des politiques contractuelles et financements extérieurs est mutualisée, un outil favorisant l'émergence et le pilotage d'une stratégie plus efficace de recherche de co-financeurs sur le territoire. Le suivi du contrat de plan impose en outre une structuration et un appui fort auprès des acteurs de notre territoire. C'est en ce sens que la nouvelle mission apporte une réponse adaptée à nos nouveaux besoins et offre une capacité renforcée à répondre à des appels à projets ambitieux,
- En juillet 2017, la direction de la communication et du marketing territorial garantit une véritable cohérence dans la communication portée par Saint-Etienne Métropole sur le territoire en lien avec les communes membres de la Métropole.

- La mutualisation du service foncier :

En matière de développement urbain, les enjeux liés à la maîtrise du foncier sont identifiés comme essentiels. A ce titre, la mutualisation des services fonciers de la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole dégage un renforcement de l'expertise favorable au développement du territoire que ce soit en matière d'habitat, de développement économique ou de tout autre grand projet porteur d'avenir.

Depuis septembre 2018, le service Foncier mutualisé intervient pour le compte de la Ville de Saint-Etienne au titre de son projet urbain et pour le compte de Saint-Etienne Métropole dans les domaines de la voirie, de l'assainissement, des rivières, baux....).

- La mutualisation de la mission Accessibilité Handicap :

La Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole se sont engagées à travers diverses actions, à veiller aux conditions de vie des plus fragiles et à promouvoir l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, elles travaillent en étroite concertation avec les différents partenaires, associations et institutions qui œuvrent en faveur du handicap sur tout le territoire. Compte-tenu de ce qui précède, il est apparu pertinent de franchir l'étape de la création d'une Mission commune dans le domaine de l'accessibilité et du handicap, afin d'optimiser la prise en compte de cette thématique et améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap au quotidien.

IV. LA GOUVERNANCE

Chaque thématique faisant l'objet d'une démarche de mutualisation donne lieu à une convention spécifique déterminant les modalités techniques de mise en œuvre et notamment les éléments de répartition des charges financières issues des services communs.

Cette convention a été soumise au Bureau de Saint-Etienne Métropole le 15/11/2017 et en Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne le 27/11/2017. Elle précise les modalités de refacturation des dépenses communes entre les deux collectivités.

La convention de prestations de service commun de la direction Grands Travaux d'Infrastructures pour le compte de la ville et Saint-Chamond modifie la répartition des charges directes et indirectes entre les trois collectivités. Cette dernière a été soumise au Bureau de Saint-Etienne Métropole le 14/06/2018, au Conseil Municipal de la Ville de Saint-Chamond le 26/6/2018 et au Conseil Municipal de la Ville de Saint-Etienne le 04/06/2018.

- Les charges directes (dépenses de fonctionnement dont charges de personnel et dépenses d'investissement),
- Les charges indirectes (moyens ressources et frais de structure).

Ces dépenses sont révisables annuellement et appliquées selon un schéma de refacturation objet d'une annexe à chaque avenant.

De même, les conventions déterminent pour chaque thématique les modalités de pilotage et de gouvernance associant les représentants des deux collectivités dans le strict respect de leurs compétences et indépendance respectives.

V. LA MISE EN ŒUVRE D'AUTRES FORMES DE MUTUALISATION

Conformément aux possibilités offertes par le cadre législatif et parce que derrière la notion de mutualisation prise dans une acception large, Saint-Etienne Métropole a souhaité engager diverses actions en partenariat avec la Ville-Centre mais aussi en lien avec les autres communes membres.

Ces actions tendent à favoriser d'une part la cohérence de l'action sur le territoire métropolitain mais aussi, la mobilisation optimale des ressources et des moyens en permettant un partage des compétences et des expertises.

A ce titre, la mise en œuvre d'outils juridiques variés a été proposée dès l'année 2016. Cette démarche se poursuivra sur les années à venir.

Ainsi, peuvent être notés :

V.1 - Constitution de groupement de commande

Compte-tenu de la convergence des besoins des deux structures et de l'intérêt d'avoir recours à un prestataire commun pour étudier ces problématiques, mais aussi dans un objectif d'économie et de rationalisation des services, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Etienne proposent la constitution d'un groupement de commandes pour l'ensemble de ces prestations.

Depuis 2016, de nombreux groupements de commande ont été conclus :

- en 2016, 9 marchés de travaux, de prestations de formations, de signalétique...,
- en 2017, 35 contrats de travaux ont été conclus issus de 20 groupements de commande avec différentes communes du territoire métropolitain (Saint-Genest-Lerpt, Saint-Jean-Bonnefonds, Châteauneuf, La Talaudière, Firminy, Communauté de Communes des Monts du Pilat, Saint-Etienne),
- en 2018, 9 groupements spécifiques (1 avec la Grand-Croix, 1 avec Saint-Jean-Bonnefonds, 2 avec L'Horme, 2 avec Saint-Etienne, 1 avec Rive-de-Gier, 1 avec Saint-Héand, 1 avec Sorbiers). 22 marchés ont été conclus avec les directions mutualisées de la communication et du marketing territorial et des systèmes d'informations et du numérique,
- en 2019, 24 groupements de commandes ont été conclus avec 12 entités différentes (communes, intercommunalités, établissements publics ...).

Saint-Etienne Métropole a été désignée coordonnateur pour 10 de ces groupements qui ont donné lieu à la signature de 51 marchés.

.2 - Développement d'offres de services à destination des communes

Différentes actions ont pu être menées à destination des communes membres de Saint-Etienne Métropole :

- Le club DSI et le club COM, deux réseaux regroupant les référents de chaque commune du territoire, permettent d'échanger autour du système d'information et du numérique et de la Communication et du Marketing Territorial.
- Le SIG (Système d'Information Géographique) en place depuis 20 ans à la Ville de Saint-Etienne s'est ouvert aux 52 communes de Saint-Etienne Métropole. Il donne accès à une base de données complète relative à la gestion du patrimoine ou encore à l'espace public. Ce logiciel permet de recueillir, stocker, traiter, analyser et gérer tous les types de données géographiques sur le territoire.

En 2019, on compte 52 communes adhérentes, 148 comptes d'accès et 83 personnes formées à la plateforme de données, 3 nouvelles applications mises en service en octobre (numérotation de voirie, gestion du mobilier urbain, gestion des espaces verts).

- L'accompagnement au Règlement Général sur la Protection des Données à l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole (57 personnes formées représentant 44 communes de la Métropole).
- L'adhésion à l'Association Française des Correspondants aux Données personnelles AFCDP, échange d'outils, de méthodologie, d'expériences via l'agora ainsi que les forums (39 communes ont demandé et bénéficié d'un accès).

- La plateforme d'échange de fichiers, hébergée dans notre Datacenter, permet d'envoyer, recevoir et partager des fichiers volumineux, rapidement et en toute sécurité. Elle est ouverte à l'ensemble des élus et des agents des communes de Saint-Etienne Métropole.
- La Visioconférence Tixéo mise en œuvre en mars 2019 pour VSE et SEM.
- Le Wifi 4EU (Appel à projet européen pour l'installation du Wifi) : trois lauréats en 2018 (La Fouillouse, Le Chambon-Feugerolles, La Grand-Croix), et quatre lauréats en 2019 (La Talaudière, Roche-la-Molière, Châteauneuf, Saint-Jean-Bonnefonds).
- Un plan de formation ouvert aux agents des communes membres notamment sur la thématique relative à l'achat public a été engagé afin de permettre aux différentes communes de faire bénéficier d'un dispositif destiné à favoriser la professionnalisation du traitement de l'achat public sur le territoire. Cette année, on compte 35 agents des communes membres qui ont participé à la formation.
- Dans le cadre de la nouvelle convention avec l'UGAP, lors de la conférence économique, un volet animation territoriale a été ouvert aux communes membres.

Une première action s'est déroulée à Saint-Étienne avec la présentation des véhicules techniques et vendus en proximité de l'UGAP (48 acheteurs de différentes collectivités présents).

- Des rencontres régulières avec les Directeurs Généraux des Services des 53 communes avec des thématiques abordées sous forme de conférences.
- Un guide des aides financières à destination des communes membres de Saint-Etienne Métropole présente l'ensemble des dispositifs nationaux, régionaux et départementaux. Cet outil permet aux communes urbaines et rurales de rechercher le financement auquel elles peuvent prétendre selon la typologie du projet et la démographie de la commune.

V.3 - Une démarche de convergence des outils, des méthodes engagées entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne sur le périmètre des ressources

Sur ce point, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole conscientes de la nécessité de rendre plus cohérents et efficaces leurs fonctionnements respectifs ont souhaité développer des passerelles entre elles et optimiser leurs moyens sur le périmètre ressources notamment (RH, Finances, Marchés publics, Affaires juridiques, Systèmes d'information, Financements extérieurs...).

Dans cette optique, dès la fin de l'année 2016 un travail destiné à identifier pour chaque direction ressources les pistes de partage des modes de faire et des outils, a été initié. Cette démarche poursuivie depuis, a permis de mobiliser au mieux les ressources sur la base d'organisations, d'outils et de méthodes de travail partagés et cohérents. Ce travail collaboratif fait désormais partie des missions des directions ressources des deux collectivités et se poursuit naturellement pour une mise en œuvre au fil de l'eau.

Un catalogue d'offre de services aux communes est en cours de finalisation à destination des communes. Ce dernier sera également consultable via le portail d'accès intranet.

Le tableau ci-dessous liste les projets communs :

Convergence	2016/2017	2018	2019
Déploiement de logiciels	Plateforme gestion des Autorisations du Droit des Sols	Déploiement du logiciel de gestion financière (CORIOLIS)	Outil de gestion des délibérations (DOTELEC)
	Système d'information géographique métropolitain (SIG)	Déploiement du système d'information Ressources Humaines (ASTRE)	Nouvelles applications contributives dans le SIG Métropolitain (numérotation de voirie, gestion du mobilier urbain, gestion des espaces verts)
	Outil de messagerie, agendas partagés, réservations... (Zimbra)	Outil d'extraction de données finances, RH (BO)	Outil de gestion des congés (ohris)
	Outil de gestion de la santé au travail / médecine (Chimed)		Outil de gestion des postes, des emplois et des compétences, formations, entretiens professionnels (Foederis)
	Outil de gestion locative (GIMA)		Outil de web conférence
			Mise à disposition d'un outil de visioconférence aux communes
			Messagerie collaborative à l'adresse des communes de – 2000 habitants
Convention de partenariat	Harmonisation des règles de gestion administrative du personnel (PPCR, RIFSEEP...)	Convention contrat de Prévoyance	Poursuive les groupements de commande en matière de fourniture de services et travaux informatiques
	Travail de mise en œuvre des différentes conventions (prévoyance, SPS, RI convergence, FIPHFP, école des métiers...)	Convention de partenariat service SPS	Adhésion à l'association française des correspondants aux données personnelles AFCDP pour les communes de SEM
		Mise en place d'une école des métiers communes	Poursuivre l'harmonisation des règles de gestion administrative du personnel (PPCR, RIFSEEP...)
		Mise en œuvre de la convergence du régime indemnitaire des agents des directions mutualisées	Mise à jour des règles du temps de travail et pilotage d'une action commune dans le cadre du télétravail
		Convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique)	
Outils de pilotage et de reporting	Mise en place d'outils internes d'aide à la gestion et de reporting (Tableaux de bord et indicateurs)		